



« Pour moi, la recherche, c'est observer méthodiquement le monde qui nous entoure pour mieux le connaître et le comprendre.

C'est mettre à profit ces connaissances en les rapprochant les unes des autres afin d'en tirer des conclusions, des applications innovantes créatrices de nouveaux outils, au plus grand bénéfice du bien-être de l'humanité. »

Dr Marc MENU, PDG de l'IJB

À PROPOS DE

L'Institut de Biotechnologies Jacques Boy

Fondé en 1985 et installé à Reims (Marne), notre institut conçoit, fabrique et commercialise des Dispositifs Médicaux de Diagnostic In Vitro (DMDIV).

En veille permanente des besoins du marché et des avancées scientifiques, nous imaginons les solutions médicales de demain avec l'aide, en interne comme en externe, de chercheurs et d'experts pluridisciplinaires.

Fort d'un savoir-faire en immunohématologie, nous investissons tout particulièrement depuis 2004 dans des projets de biologie moléculaire ciblés sur le suivi de la grossesse. Nous concevons dans ce domaine des produits utilisés par des laboratoires agréés, destinés à mieux cibler les traitements des futures mères, comme le « Free DNA Fetal kit RhD ».

Société à taille humaine, souple et réactive, appuyée par des partenaires scientifiques internationaux. Nos équipes ont la fierté d'avoir apporté sur le marché des produits nouveaux répondant précisément aux besoins des utilisateurs.

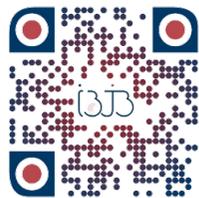
LA QUALITE ET LA SECURITE COMME PRIORITES

Attachée à la sécurité de vos patientes et patients, notre entreprise est certifiée ISO 13485 et propose des DM DIV marqués CE IVD selon le règlement européen 2017/746. Nous nous positionnons comme des partenaires privilégiés des laboratoires de biologie médicale que nous accompagnons au quotidien, de manière personnalisée.



Nous sommes au service de la santé publique.

EN SAVOIR PLUS



Pôle technologique Henri Farman - 4 allée Albert Caquot
BP 227 - 51686 Reims Cedex 2 - Fax. +33 (0)3 26 79 72 73



INFORMATION DESTINÉE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Diagnostic de l'incompatibilité foeto-maternelle rhésus :

Détermination prénatale du génotypage RHD foetal à partir du sang maternel

UN TEST DÉSORMAIS REMBOURSÉ À 100%¹



- Crédit photos : istock - Hubert Lapointe



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

EN FRANCE, 145.000 GROSSESSES Rh- PAR AN

60% fœtus Rh+

POUR 90.000 FUTURES MÈRES :
PROPHYLAXIE NÉCESSAIRE.

40% fœtus Rh-

CHAQUE ANNÉE 60.000 FUTURES
MÈRES REÇOIVENT INUTILEMENT
UNE PROPHYLAXIE ANTI-D.

Diagnostic Prénatal Non Invasif, réalisé par une simple prise de sang

- **Recommandé par le CNGOF** depuis 2006
et la HAS depuis 2011²,

- Prescrit par les professionnels de santé aux patientes
Rh- **à partir de la 11^{ème} SA.**

1. Décision du 24 mai 2017 de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie
2. SYNTHÈSE DE RAPPORT D'ÉVALUATION DE TECHNOLOGIES DE SANTÉ - Le génotypage RHD prénatal à partir du sang maternel
« Un progrès par rapport aux autres techniques de détermination du Rhésus foetal » - HAS Janvier 2011
3. RECOMMANDATIONS pour la PRATIQUE CLINIQUE - Prévention de l'allo-immunisation Rhésus-D foeto-maternelle (2005) - CNGOF
dernière mise à jour du 28/10/13 - http://www.cngof.asso.fr/D_PAGES/PURC_13.HTM

LA PRESCRIPTION ET LE SUIVI, EN PRATIQUE

Le CNGOF détaille les modalités de prescription et d'interprétation des résultats dans ses RPC³ sur la prévention de l'allo-immunisation rhésus D, encourageant ainsi à limiter l'immunoprophylaxie aux seules femmes dont le fœtus est rhésus positif ou indéterminé :

Comment rédiger la prescription :

- Détermination prénatale du génotype *RHD* foetal à partir du sang maternel,
- Lorsque le résultat de la première détermination est négatif ou indéterminé, il est nécessaire de réaliser 15 jours après, une seconde détermination.

SI LE RHÉSUS DU FŒTUS
EST NÉGATIF, IL N'Y A
PAS D'INCOMPATIBILITÉ
RHÉSUS D AVEC LA MÈRE.

S'IL EST POSITIF, IL SERA
NÉCESSAIRE DE FAIRE UNE
PROPHYLAXIE, QUI SERA
ADAPTÉE À CHAQUE CAS.

PRENEZ
CONTACT
avec
**VOTRE
LABORATOIRE !**